

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RS - Approbation de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public et de stationnement d'aéronefs à l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux à compter du 1er juillet 2017

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Bruno Stellian à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération **n° 217-17 C**

objet **RS - Approbation de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public et de stationnement d'aéronefs à l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux à compter du 1er juillet 2017**

Daniel Grosjean, conseiller délégué chargé du schéma d'aménagement de l'aérodrome de Challes-les-Eaux et du suivi des relations avec les utilisateurs, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est propriétaire de l'ensemble des terrains et des bâtiments de l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux, conformément à l'article 28 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le Conseil communautaire du 28 mai 2015 a mis en place une tarification générale d'occupation du domaine public et de stationnement des aéronefs qu'il convient par la présente délibération de compléter par l'approbation de deux nouveaux tarifs annuels :

- un tarif annuel de 200,00 € pour l'installation d'une station météorologique avec usage de 25 m² de terrain destiné à Météo France,
- un tarif annuel de 150,00 € pour l'installation d'une antenne paratonnerre déjà réalisée (station « météorage » ayant déjà fait l'objet d'une convention de mise à disposition).

Une révision annuelle sera appliquée en fonction de l'indice INSSE du coût de la construction (ICC) (identifiant INSEE : 000604030).

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion de l'aérodrome,

Vu la délibération n° 063-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération du 8 juin 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs mentionnés ci-dessus, applicables à l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux à compter du 1^{er} juillet 2017,

Article 2 : précise que les tarifs approuvés par délibération n° 063-15 C du 28 mai 2015 restent inchangés.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 217-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public et de stationnement d'aéronefs à l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux à compter du 1er juillet 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19767H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19767H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017